Conférence de presse du Parti démocratique de l'indépendance sur la solution du problème franco-marocain (Paris, 19 octobre 1954)

Légende: Le 19 octobre 1954, le Parti démocratique de l'indépendance (PDI) dresse un état des lieux des négociations franco-marocaines autour de l'avenir du régime de protectorat au Maroc et livre son point de vue pour dénouer la crise. Le PDI estime qu'il faille tenir compte de la volonté du peuple marocain de recouvrir son indépendance, tout en garantissant les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants au Maroc.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_du_parti_democratique_de_l_indepe ndance_sur_la_solution_du_probleme_franco_marocain_paris_19_octobre_1954-fr-d2eda977-010f-4f9f-a6f4-02069dafb341.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



Lynd 1900 1950

CONFERENCE DE PRESSE DU PARTI DE L'INDEPENDANCE (HIZB ACHOURA WAL ISTIQLAL - MAROC)

Mesdames, Messieurs,

Si je vous parle aujourd'hui du problème franco-marocain en tant que membre du parti national marocain, le PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE, je le ferai cependant, et avant tout, en Marocain, fils d'un pays riche et merveilleux, mais malheureux entre tous.

Il y a à peine quinze jours que j'ai quitté le Maroc. Vous lisez les journaux. Les faits du "terrorisme", de l'anti-terrorisme, des ratissages, du boycottage et autres vous sont familiers.

Mais je doute que vous puissiez juger de l'effet de cet état de tension nerveuse que supporte le peuple marocain, tant des villes que des campagnes, depuis près de deux ans maintenant.

LE MOUVEMENT DE RESISTANCE

Après les événements du mois d'Août de l'année dernière, il s'est trouvé des politiciens pour prévoir une "longue période de tranquillité" au Maroc. Le sultan éloigné, les partis nationaux décapités, cela leur suffisait pour garantir 50 ans de paix, disaient-ils!

Or, des profondeurs de la nation même est né un mouvement de résistance qui, après plus d'une année de lutte, s'est avéré bien plus difficile à combattre que les partis nationaux dont les leaders étaient connus. Bien plus, du fait de la grande répression qui s'est abattue sur les partis, un certain nombre de leurs adhérents se sont affiliés à la résistance. Aux yeux du peuple, les revendications pacifiques ayant échoué, il n'y a que l'épreuve de force qui puisse préparer la voie à l'indépendance marocaine.

LE TRONE SYMBOLE DE LA SOUVERAINETE

C'est dans ce cadre que s'inscrit la lutte pour le retour du sultan. Elle est avant tout une lutte pour la souveraineté marocaine dont le sultan Sidi Mohamed ben Youssef est encore le représentant au regard du peuple. La terreur et la répression s'étant abattue sur le Maroc après son départ, comme jamais auparavant, il était logique que le peuple fasse de lui un héros et un martyr et le symbole même de son indépendance. La question du trône, dont nous entendons parler si abondamment ces temps ci, n'est donc pas une de celles que l'on puisse séparer du problème entier posé par la situation politique.

LES AMIS DE LA CAUSE MAROCAINE EN FRANCE

Des journaux français ont prêté leurs colonnes à des écrivains de grand coeur qui nous ont empêché de désespérer dans les heures les plus sombres où le Français ne signifiait pour nous plus rien d'autre que le policier, le gendarme, le commissaire avec tout leur appareillage...

Je me dois donc de les remercier du plus profond de mon coeur et au nom de tous mes amis marocains, pour leur aide et leur soutien, pour cette étincelle d'humanité qu'ils nous ont apportée, à nous qui vivions pendant cette année dans les ténèbres, et malheureusement continuons à y vivre.



www.cvce.eu

COMMENT LE MAROC PERDIT SON INDEPENDANCE

Après treize siècles d'indépendance, l'Etat marocain fut contraint, le 30 Mars 1912, de signer avec la France un traité par lequel il abondonna provisoirement à celle-ci le droit de le représenter auprès des autres nations, le commissaire résident général de la France au Maroc devant faire fonction de ministre des Affaires Etrangères. D'autre part, la France s'obligeait, tout en reconnaissant la dynastie alaquite et la forme du gouvernement chérifien, à "proposer" des réformes en vue de l'adaptation de l'Administration marocaine aux exigences d'un Etat moderne. En contre-partie de quoi, la France et ses ressortissants devaient jouir d'un certain nombre de prérogatives surtout dans les domaines économique et financier.

Que le Maréchal Lyautey, premier résident général de la France au Maroc, ait tenté de maintenir la puissance française dans le cadre du traité, cela ressort de toutes ses déclarations orales et écrites. C'est lui notamment qui a déclaré: "La conception du protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne".

La sagesse va cependant rarement de pair avec la force des canons; et derrière ceux-ci se déversait sur le Maroc un flot de fonctionnaires, de colons et d'hommes d'affaires qui, en dépit de toutes les admonestations du résident général, se considéraient au Maroc en pays conquis. La langue nationale fut reléguée à l'arrière-plan, le français devenant langue administrative; l'Administration marocaine fut mise au garde-meuble et les directeurs français s'arrogeaient tous les pouvoirs détenus par les vizirs du Maghzen (Conseil des Ministres). Restait le pouvoir du sultan, pouvoir devenu plutôt négatif que positif, puisqu'il ne pouvait plus promouvoir des dahirs (décrets), mais simplement en différer la signature ou même les refuser, ce qui l'exposait à de gros risques, comme on l'a vu en Août 1953.

LA LUTTE LIBERATRICE DU MAROC

Malgré l'emprise totale administrative et militaire de la France sur le Maroc, le peuple n'a cessé, depuis 1912, de lutter pour réconquérir son indépendance.

Parallèlement, la résistance politique s'organisait. Des essais avaient été faits par l'élite évoluée marocaine auprès des résidents généraux, afin de faire protéger les Marocains contre l'exploitation et l'expropriation dont ils souffraient de la part des nouveaux débarqués. Mais ce fut en vain.

REVENDICATIONS ET REPRESSIONS

Dès 1930 s'organise le Mouvement de Revendication appuyé sur un programme des réformes présenté au gouvernement français le ler Décembre 1934. Mais toutes les tentatives marocaines d'arriver, par voie de négociation, à une meilleure entente avec la France ont régulièrement été suivies par une répression aveugle ordonnée par la Résidence. Oublieuse du long passé glorieux et guerrier du Maroc, il semble que la diplomatie de Rabat consistait à vouloir maintenir le peuple courbé, comme s'il n'était qu'un peuple d'esclaves.

Rares sont parmi nous ceux qui n'ont pas connu des journées sombres au commissariat de police, les cellules infectes, les camps de déportés ou l'exil. Notre secrétaire général Mohamed Hassan Wazzani, entre autres, a subi 9 ans de prison et d'exil, après avoir reçu publiquement en Juillet 1930, la bastonnade au Tribunal du Pacha de Fès d'ordre du Commissaire du Gouvernement Français.

Heureux temps cependant, celui de la bastonnade ! Aujourd'hui, les procédés de la police se sont autrement perfectionnés !



www.cvce.eu

Et mon ami Ahmed Bensouda, ici présent, totalise 46 mois de prison, précédés d'un bon "passage à tabac" qui lui a été infligé en 1939 et 2 ans de résidence forcée. Un autre membre du Bureau Politique de notre Parti, Hadj Ahmed Maninou, directeur d'école à Salé, purge actuellement, au pénitencier d'Ali Moumen, une peine de 18 mois de prison. Un deuxième membre de notre Bureau Politique, Brahim El Hilali est actuellement en résidence surveillée à Meknès, après avoir été condamné à 2 ans de prison, acquitté par le Haut Tribunal Chérifien et avoir purgé 9 mois de prison préventive. Mohamed Ben El Mouakit, oukil judiciaire, c'est-à-dire avocat auprès des Tribunaux musulmans, également membre du Bureau Politique, a été déporté à Ait Ourir dans la région de Marrakech et se trouve actuellement en résidence surveillée à Casablanca. De plus, des centaines de militants de notre parti, dans les villes comme dans les campagnes, sont encore ou déportés ou condamnés et internés dans les prisons marocaines, après avoir fait l'objet de sévices graves.

CONTRIBUTION MAROCAINE A LA VICTOIRE

Il me semble inutile d'insister sur la contribution marocaine pendant la dernière guerre : il y a des maréchaux et des généraux français et alliés pour en parler et pour souligner la valeur des guerriers marocains.

Mais ceux-ci, après avoir aidé à la libération de la France, après avoir vécu en Europe comme en pays ami, sont rentrés chez eux. Chez eux, où le plus petit fonctionnaire français, le plus déshérité des européens a droit de priorité sur eux! Chez eux, où l'on ne juge pas les hommes sur leur valeur d'homme, mais sur leur origine et leurs opinions politiques, où le bon droit se heurte inexorablement à un mur racial! Chez eux, dans le pays des deux poids et deux mesures, où l'autochtone n'est rien, où nulle loi ne le protège, hélas, contre les sévices, les ratissages, les emprissonnements, les déportations!

LE PEUPLE MAROCAIN REVENDIQUE SON INDEPENDANCE

En 1944, désespérant de la compréhension des gouvernements et résidents qui se sont succédés, le Mouvement de Libération, groupant les diverses tendances politiques, demanda l'indépendance du Maroc. Les dirigeants de ce mouvement étaient convaincus que le régime imposé par la force, était loin de la mission que la France s'était chargée de remplir en s'installant au Maroc. Ils étaient également convaincus que l'évolution conforme à l'esprit moderne et à laquelle aspire le peuple marocain est impossible à réaliser dans le cadre du régime institué par le traité du 30 Mars 1912.

LE PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE

C'est en 1946, lors de la libération de notre secrétaire général, Mohamed Hassan Wazzani, que le Parti Démocrate de l'Indépendance a été formé sur de nouvelles bases et que le programme de notre parti a été élaboré.

Ce programme, dont je me permets de vous tracer quelques grandes lignes, a été présenté, le 23 Septembre 1947, à S.M. le sultan Sidi Mohamed ben Youssef et au gouvernement français par l'entremise du Maréchal Juin, alors résident général au Maroc.

Il définissait ainsi la situation qui existait alors et qui existe encore dans l'Empire Chérifien :

"Du côté du peuple marocain, il y a méfiance et désillusion à l'égard des Français et de l'Administration française; à l'égard des premiers, parce qu'ils vivent dans ce pays en marge de la vie marocaine, incompréhensifs et insensibles aux souffrances et aux maux dont souffre ce peuple; à l'égard de l'Administration,



parce qu'elle s'est substituée entièrement à la souveraineté marocaine et a érigé dans le pays, au nom du "prestige" mal compris de la France, un système organisé d'arbitraire politique, social, économique... Du côté de la colonie et de l'Administration françaises de ce pays il y a, outre l'incompréhension des problèmes du peuple marocain et de ses aspirations légitimes, de l'intransigeance dans la défense de leurs intérêts et de leurs privilèges, et du mépris souvent affiché ostensiblement à l'égard d'un peuple qu'ils considèrent toujours comme un peuple mineur, incapable d'évoluer et de se gouverner par lui-même. Si l'on ajoute à cela la déception vive et profonde de voir les promesses les plus solennelles, faites au moment du danger, complètement foulées aux pieds après la victoire, l'oubli inadmissible des sacrifices humains et matériels consentis par le peuple marocain pour le triomphe de la cause commune de liberté et d'émancipation, la mauvaise volonté, sinon la mauvaise foi, avec lesquels certaines autorités françaises de ce pays traitent les problèmes les plus importants et les plus sacrés qui concernent le peuple marocain, l'on ne peut être étonné des progrès que fait la mésentente entre Français et Marocains..."

INDEPENDANCE, UNITE ET DEMOCRATIE : OBJECTIFS DU P.D.I.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance se propose, comme l'indique son nom, d'œuvrer, par tous les moyens en son pouvoir, pour l'avènement au Maroc d'une vraie démocratie politique, sociale et économique, ainsi que pour la restauration et le plein exercice de la souveraineté nationale dans le cadre de l'intégrité territoriale du pays, de son unité politique et sous l'égide d'une monarchie constitutionnelle.

La future constitution proposée déjà en 1947 par le P.D.I., devait organiser les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sur le principe de la séparation, garantir à tous les habitants du Maroc l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, de la propriété individuelle et collective et de la correspondance, assurer la liberté de conscience, d'opinion, de réunion, d'association et de pétition dans les limites déterminées par la loi, garantir la liberté de la presse et de l'imprimerie et interdire la censure préventive en temps de paix.

Des conversations officielles ont eu lieu en 1947 entre les représentants de la Résidence Générale à Rabat et ceux du Parti Démocrate de l'Indépendance, pendant plusieurs semaines. Malheureusement, elles ont dû cesser, lorsqu'il eut apparu qu'il n'y avait plus d'intérêt à les poursuivre pour diverses raisons, dont l'intransigeance des représentants français. Il est incontestable que si le programme présenté en Septembre 1947 par le P.D.I. avait été accepté, nous aurions pu éviter la grave crise actuelle.

ECHEC DE LA POLITIQUE DITE DE "REFORMES"

Or, la Résidence a cru promouvoir, en dehors de tout appui marocain, un certain nombre de "réformes" qui lui semblaient suffisantes pour pallier à la crise des relations réciproques. C'est ainsi qu'elle a prétendu avoir réorganisé en 1948, le gouvernement marocain. Il est clair aujourd'hui que ce nouveau "maghzen" (gouvernement) était une simple fiction. Car, en créant des délégués du grand vizir, la Résidence avait simplement omis de leur donner des attributions et des pouvoirs.

PRETENTIONS DE LA COLONIE FRANCAISE ET PROTOCOLE DU 13 AOUT 1953

Les appétits de la colonie française augmentaient cependant de jour en jour. Et non contente des privilèges effectifs d'ordre économique et financier qu'elle détenait, elle aspirait à voir ses droits affirmés par la reconnaissance de la co-souveraineté à prépondérance française.



Devant la résistance du sultan Sidi Mohamed ben Youssef, dépositaire des droits souverains du peuple marocain, les autorités françaises au Maroc ont organisé le coup d'Etat du 20 Août 1953, après avoir arraché à ce souverain par la force, le paraphe du protocole du 13 Août 1953.

Par ce protocole, l'Administration française dépouillait le Maroc des derniers attributs de sa souveraineté en transférant tous les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à deux conseils de vizirs marocains et de directeurs français. Or, comme en fait, ce sont ces derniers seuls qui détiennent tous les pouvoirs effectifs, vous saisissez que le but poursuivi par ce protocole était simplement de régulariser, en droit, une situation de fait.

DEPOSITION DU SULTAN CONTRATRE AUX TRAITES

Par la déposition brutale du sultan Sidi Mohamed ben Youssef et sa déportation, le gouvernement français a donné le coup de grâce aux traités dont celui du 30 Mars 1912. La France ayant ainsi violé systématiquement toutes les clauses de ce traité, celui-ci se trouve entièrement vidé de son contenu. Le P.D.I. estime donc que nous vivons actuellement en dehors de tout lien contractuel, ce qui expliquerait la mainmise française policière et militaire sur le Maroc.

Or, cet état ne peut pas se prolonger. Le peuple marocain a démontré clairement, malgré toutes les innombrables souffrances dont il a été victime pendant cette année, sa volonté de lutte pour sa souveraineté et son indépendance.

URGENCE D'UN NOUVEAU TRAITE FRANCO-MAROCAIN: INDEPENDANCE MAROCAINE ET SAUVEGARDE DES INTERETS FRANCAIS

Un nouveau traité doit donc intervenir entre le Maroc et la France et qui doit tenir compte de cette volonté du peuple marocain de recouvrer son indépendance, tout en garantissant les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants au Maroc. En dehors de cette solution il n'y a pas de paix au Maroc.

Le P.D.I. a plus d'une fois insisté sur la sauvegarde et la garantie des intérêts français en contre-partie de la satisfaction des aspirations du peuple marocain à la souveraineté et à l'indépendance. Les intérêts étrangers seront de même sauvegardés. Le Mouvement marocain de Libération est formel sur ce point. La future solidarité des intérêts franco-marocains sera, à notre sens, la meilleure garantie contre tout régime discriminatoire. Car, les futurs rapports entre nos deux pays seront basés sur la confiance, la solidarité et la coopération sur tous les plans, publics et privés. Un tel objectif mérite, de la part de la France et des Français du Maroc, des concessions qui, loin de constituer des abandons, auraient la valeur d'actes de grande sagesse politique, si elles étaient consenties au moment opportun.

LE POINT DE VUE DU P.D.I. POUR DENOUER LA CRISE

Toujours fidèle à sa ligne de conduite, le P.D.I. n'a cessé de préconiser dans des communiqués parus les 3 et 24 Août 1954, des mesures préliminaires destinées à créer un climat propice aux négociations franco-marocaines, entre autres, le retour du sultan, Sidi Mohamed ben Youssef, la suppression du protocole du 15 Août 1953, l'octroi des libertés publiques, dont la liberté de la presse.

A ce propos, nous rappelons que le journal "Rai El Am" (l'Opinion publique), organe du P.D.I., est suspendu et ses locaux sont sous scellés depuis le mois de Décembre 1952, ce, en vertu d'un arrêté pris par le général commandant les troupes d'occupation au Maroc.



La <u>libération</u> des détenus politiques et l'amnistie des condemnés depuis <u>Décembre 1952</u> doit être totale. Mais toutes ces mesures n'auraient pas <u>l'effet</u> souhaité, si le <u>régime policier</u> n'était pas définitivement supprimé et si le <u>Marocain</u> n'était pas restauré dans sa dignité humaine bafouée, sa personne et ses biens efficacement garantis contre tout arbitraire.

LE P.D.I. REJETTE LES "REFORMES" DE LA RESIDENCE

Le Parti Démocrate de l'Indépendance, dans son communiqué du 28 Septembre 1954, a rejeté la proposition du Résident général Lacoste, concernent la création d'une "commission d'étude des réformes". En effet, nous n'oublions pas, à ce propos, les essais des résidents Puaux et Labonne qui avaient déjà, en 1944 et 1946, créé des commissions de ce genre. Les projets et décisions élaborés par ces commissions n'ont jamais été réalisés.

C'est donc faire preuve de stérilité en matière politique que de vouloir, en 1954, employer des procédés qui, il y a dix ans, étaient déjà inaptes à résoudre le problème franco-marocain.

LE PROBLEME MAROCAIN EST UN PROBLEME POLITIQUE

Le problème marocain est essentiellement un problème politique. Les questions sociales et économiques n'en sont que des aspects. Il est vain, en conséquence, de vouloir résoudre ce problème par l'application de baumes calmants! Il serait également vain de vouloir rechercher des solutions sociales et économiques, par priorité, alors que ces questions dépendent du problème majeur qui est d'ordre politique et qui concerne l'instauration d'un nouveau régime au Maroc en accord avec la France.

La politique réaliste du gouvernement Mendès-France a incité les dirigeants de notre parti à prendre à nouveau leurs responsabilités en aidant à la solution de la crise actuelle.

Le P.D.I. rappelle, à cet effet, son dernier communiqué du 4 Octobre. Il y préconise la réunion immédiate, à Paris, d'une conférence franco-marocaine dans le but d'étudier l'ensemble du problème, et ce, conformément aux aspirations du peuple marocain. Le règlement juste et équitable de la question du trône reste pour nous une des préoccupation fondamentales. Ces négociations devraient être menées par un gouvernement national marocain formé d'éléments représentatifs ayant la confiance du peuple. Ce gouvernement seul est susceptible de trouver, avec les représentants du gouvernement français, la solution du problème franco-marocain : celle de réaliser les aspirations du peuple marocain à la souveraineté et à l'indépendance et de sauvegarder les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants au Maroc.

CONCLUSION

Le Parti Démocrate de l'Indépendance oeuvre pour deux buts : la démocratie et l'indépendance. Il oeuvre pour la démocratie dans toute l'acceptation occidentale du terme. C'est pourquoi il tient à ce que le nouveau régime qui sera instauré au Maroc soit un régime moderne, dans lequel tous les habitants trouveront une vie paisible et prospère qui sauvegardera leur personne, leurs biens et leurs intérêts ainsi que leurs croyances. Ce régime exclut par lui-même toute peur et toute persécution.



Le Parti Démocrate de l'Indépendance fait appel à l'opinion et à la conscience françaises, afin que le gouvernement de la France mette fin <u>d'urgence</u> à l'état alarment qui sévit actuellement au Maroc.

Continuer les errements présents ne pourra que renforcer la lutte et aggraver la crise.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance a le ferme espoir que le gouvernement Mendès-France, malgré ses préoccupations occidentales et atlantiques, ne perdra pas un temps précieux et qu'il étudiera à fond, comme il le mérite, le dossier "Maroc". Il s'agit là de l'avenir des relations entre deux pays qui sont faits pour s'entendre.

PARIS, le 19 Octobre 1954

La Délégation du PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE

